



Les essentiels JurisMedX

Une méthode, plusieurs terrains.

Surveillance des établissements : quand l'autorité regarde aussi

La qualité, la sécurité et les devoirs professionnels ne vivent pas seulement dans les chartes internes.

Laurence Petoud – Expert juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



Concept :

Les essentiels JurisMedX sont nés d'une idée simple : rendre les contenus vraiment exploitables quand le temps manque, que les matières s'accumulent et qu'il faut pourtant comprendre, retenir, raisonner et agir.

Au lieu d'ajouter une couche de documents de plus, JurisMedX transforme un thème en ressource courte, dense, lisible et utile.

Le but n'est pas de simplifier bêtement.

Le but est de faire émerger l'essentiel sans perdre l'intelligence du sujet.

Ce que sont les Essentiels

Les essentiels JurisMedX sont des ressources condensées conçues pour aller droit au but : définitions, notions clés, vocabulaire utile, repères, pièges, réflexes et points d'attention.

Chaque essentiel repose sur la même logique : **clarifier, structurer, faire retenir et rendre réutilisable.**

Ce qu'on y trouve

Selon le thème et le public, un Essentiel peut prendre la forme de :

- Fiche courte
- Mini-guide
- Support de révision
- Synthèse méthodologique
- Version "réflexes"
- Version "pièges à éviter"
- Ressource téléchargeable directement

Pour qui

La collection est pensée pour plusieurs terrains :

- Étudiant·e·s en droit
- Assistants en médecine
- Soignant·e·s
- Assc
- Secrétaires médicales
- Personnel administratif hospitalier
- Autres publics à venir selon les besoins

La promesse

Même méthode.

Autre public.

Autre langage.

Même exigence.

Les essentiels JurisMedX : des bases solides, des formats utiles, une vraie logique de terrain.



Introduction

Les professions et institutions de santé ne sont pas seulement encadrées par leur organisation interne. Elles s'inscrivent aussi dans un cadre légal, cantonal et fédéral. Par exemple, la LPMéd fixe des devoirs professionnels pour les médecins exerçant sous leur propre responsabilité, notamment l'exercice avec soin et conscience professionnelle et le respect des limites des compétences acquises ; l'OFSP rappelle que cette loi harmonise au niveau national les conditions liées aux professions médicales universitaires.

Le réflexe central

Une institution ne répond pas seulement à ses procédures internes, mais aussi au cadre légal et aux autorités compétentes.

Ce que l'autorité peut regarder

- qualité et sécurité ;
- devoirs professionnels ;
- autorisations ;
- organisation ;
- signalements ;
- incidents ;
- pratiques contraires au cadre ;
- respect des droits des patients.

Pièges classiques

- croire que l'interne suffit ;
- minimiser une plainte répétée ;
- oublier la surveillance cantonale ;
- confondre gestion RH et question de sécurité ;
- ignorer qu'une pratique habituelle peut être juridiquement mauvaise.

Point JurisMedX

Quand une autorité regarde, les phrases "on fait comme ça depuis toujours" perdent soudain beaucoup de charme.

Conclusion

La surveillance n'est pas un fantasme administratif. C'est le rappel que le soin s'exerce dans un cadre public de sécurité et de confiance.